

Vaud

Autor(en): **Savary, Jules**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **16 (1925)**

PDF erstellt am: **31.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-111267>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Vaud.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Le vent d'économies qui, dès 1920, ferma les portes de 142 classes commence à s'apaiser ; déjà l'on parle, ça et là, de rétablir telle école supprimée sans raisons suffisantes. D'autre part, plusieurs communes : St-Cierges, Veytaux, Bougy-Villars, Yverne (Vers-Vey), Echandens, Blonay, Bulet, etc. viennent, malgré la dureté des temps, d'élever de beaux *bâtiments scolaires* tout à fait conformes aux exigences de l'hygiène et de la pédagogie modernes.

Cependant la réduction du 8 % infligée aux *traitements* de tous les fonctionnaires cantonaux n'a pas encore été abrogée. Maintenant que le budget du canton a retrouvé son équilibre, on espère voir cette réduction abaissée au 5 ou au 4 %, en attendant sa complète disparition, qui ne saurait tarder beaucoup.

Quoi qu'il en soit, les maîtres et les maîtresses d'école n'en poursuivent pas moins fidèlement leur travail.

Voici, par exemple, les *maîtresses d'écoles enfantines* qui, le 11 octobre 1924, se sont réunies à Lausanne, au nombre d'une septantaine pour se constituer en société afin de s'instruire et de s'encourager mutuellement. Après avoir entendu une étude intéressante sur la méthode Montessori, pratiquée maintenant à l'Ecole normale, ces dames ont demandé que l'Etat organise pour elles des cours de perfectionnement. Elles ont aussi exprimé le vœu ardent que le poste d'inspectrice des écoles enfantines soit rétabli.

Les *maîtresses ménagères*, de leur côté, se sont réunies à Vevey ; elles ont eu une discussion nourrie sur le programme des écoles ménagères, puis elles ont visité diverses fabriques et installations offrant quelque intérêt pour l'enseignement ménager.

Les conférences officielles de district ont eu, entre autres, à leur ordre du jour la *question de l'alcoolisme*. Tenant compte des idées exprimées et des vœux émis par le corps enseignant, le Département de l'Instruction publique a donné aux commissions scolaires et aux maîtres les directions pratiques suivantes :

« 1° Chaque fois que l'occasion s'en présentera, pendant toute la scolarité, les institutrices et les instituteurs attireront l'attention de leurs élèves sur les dangers des boissons alcooliques, particulièrement des boissons distillées. Il sera fait mention de ces leçons dans le cahier de préparation et dans les programmes mensuels.

» 2° Dès le printemps 1926, au degré supérieur, 1^{re} année, une

série de leçons seront données sur les boissons alcooliques et non alcooliques. Sous aucun prétexte cette partie du programme ne doit être laissée de côté.

» 3° Dans les courses et fêtes scolaires, aucune boisson alcoolique ne doit être servie aux élèves. »

Des cours spéciaux ont été offerts aux instituteurs qui se préparent à l'enseignement dans les *classes primaires supérieures*. Une quinzaine de maîtres ont passé quatre semaines à l'Ecole d'agriculture de Marcellin s/ Morges, pour se perfectionner dans la connaissance de la chimie générale et de la chimie agricole. Les mêmes maîtres, auxquels se joignirent quatre maîtresses, suivirent à l'Université des leçons de physique et à l'Ecole normale des leçons de mathématiques et de comptabilité. Les examens qui viennent d'avoir lieu ont montré tout le profit que les candidats peuvent tirer des enseignements de spécialistes particulièrement distingués, 9 instituteurs et 2 institutrices se sont présentés aux épreuves, 2 instituteurs avaient déjà satisfait aux exigences de la partie littéraire du brevet ; ayant réussi la partie scientifique, ils ont conquis leur diplôme ; 7 instituteurs et 2 institutrices ont obtenu des notes suffisantes pour la partie scientifique du brevet. Ils pourront se présenter, l'année prochaine, aux épreuves de la partie littéraire. En effet, le menu de l'examen est si copieux, si varié, qu'il serait bien difficile de le consommer en une seule fois. On s'y attaque en général à deux reprises. Cette année, c'était le tour des sciences. L'année prochaine celui des lettres viendra. La pédagogie trouve sa place tantôt à côté des sciences, tantôt à côté des lettres, au moment où le candidat subit ses dernières épreuves.

La *Société pédagogique vaudoise* a pris une initiative qui l'honore. Il y a dans un grand nombre de classes un ou deux élèves qui ne peuvent suivre avec fruit l'enseignement donné aux enfants de leur âge. Dans les localités populeuses, on a pu créer pour ces arriérés une classe spéciale, où ils sont développés par des méthodes appropriées et dans une atmosphère qui leur convient. Mais que faire pour les déficients mentaux qui sont disséminés dans nos villages ? La Société pédagogique vaudoise a décidé de travailler de toutes ses forces à la fondation d'un *asile cantonal pour arriérés et anormaux* dont elle prendrait, dans une large mesure, la responsabilité financière et morale.

Espérons que l'Etat ne tardera pas à accepter le concours qui lui est si généreusement offert.

Le 11 octobre 1924, le comité vaudois de Pro Juventute avait organisé à Lausanne, à l'occasion de la 3^e assemblée de l'Association suisse de conseils d'apprentissage et de protection des

apprentis, une série fort intéressante de conférences sur l'*Orientalion professionnelle*. Cette année, avec le concours de la Commission d'éducation de l'Alliance nationale des Sociétés féminines, le même comité a préparé des *Journées éducatives*, qui ont attiré à Lausanne, du 15 au 18 avril, un très nombreux public venu de toutes les parties de la Suisse romande.

Ces journées ont été entièrement consacrées à l'*éducation des adolescents*. M. le conseiller d'Etat Porchet a parlé de l'apprentissage. M. P. Bovet, des aptitudes de l'adolescent et du choix d'une profession. M. J. Savary, de l'enseignement post-scolaire pour les deux sexes, M. E. Savary de l'enseignement ménager, M^{me} Piczinska et M^{lle} Serment de l'éducation professionnelle de la jeune fille ; M^{lle} Bieneman des diverses carrières féminines, M^{lle} D^r Eug. Dutoit, de l'apprentissage de l'action collective et des devoirs civiques dans les associations féminines ; M. A. Freymond, de la formation du sens social et civique de la jeunesse. M. Graz s'est demandé comment on peut occuper les loisirs de la jeunesse. M. le D^r Messerli et M^{lle} Jentzer ont montré les bienfaits du sport. Enfin les aspirations de la jeunesse d'aujourd'hui ont été caractérisées par M. le D^r H. Oltramare et M. le D^r en droit Jean Carrard. Ce riche programme a été suivi par un auditoire très intéressé, formé en grande partie par des membres du Corps enseignant primaire.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — La Société vaudoise des maîtres secondaires s'est réunie à Aigle, le 19 septembre dernier. Un nombre exceptionnel de membres prit part à la discussion du rapport de M. E. Briod sur l'*Ecole active et l'enseignement secondaire*¹. Les thèses suivantes ont été adoptées, les unes à l'unanimité, les autres à une forte majorité :

1. L'enseignement secondaire doit se conformer, dans son programme et dans ses méthodes, aux nécessités de l'intérêt.

2. Tout établissement d'instruction générale doit fournir à ses élèves l'occasion de développer leurs aptitudes manuelles.

3. Les enseignements qui s'y prêtent doivent établir entre l'école, la vie pratique et l'actualité, les rapports nécessaires à la réalisation du but de l'éducation.

4. Les élèves seront exercés aux recherches personnelles, au travail de documentation et à l'expression spontanée de leur moi. L'usage des manuels ne doit pas entraver l'application de ce principe.

5. Les élèves seront encouragés à la pratique de l'entr'aide intellectuelle, morale et matérielle.

¹ Voir plus haut p. 88 et sq.

6. La nécessité du contrôle du travail et d'une sélection des élites ne doit pas fausser le sens des études par un abus des notes et des sanctions.

7. Dans l'élaboration des programmes et des horaires, on tiendra compte du principe de concentration.

8. Le régime des études doit être conforme aux exigences de l'hygiène ; tout établissement secondaire doit prévoir à son programme deux ou trois heures hebdomadaires d'exercice physique et de jeux en plein air.

9. Les élèves seront soumis à une discipline libérale, au maintien de laquelle ils seront appelés à collaborer.

10. Les études obligatoires seront limitées aux matières indispensables à la formation intellectuelle ou professionnelle désirée ; le programme instituera en outre des branches facultatives à option.

11. L'application à l'enseignement secondaire, des principes de l'école active, est subordonnée aux nécessités d'une organisation rationnelle des études, ainsi qu'à celles de l'éducation collective.

Jusqu'à présent le *Gymnase scientifique* était rattaché au Collège scientifique cantonal. Dès la rentrée d'automne il a pris possession des beaux locaux aménagés dans l'édifice de l'ancienne Académie, à la Cité. Désormais le Gymnase classique et le Gymnase scientifique vivront sous le même toit et sous la même direction.

Le canton de Vaud, à côté des collèges et gymnases cantonaux, à Lausanne, ne compte pas moins de 21 *collèges communaux*. Chaque localité de quelque importance a voulu avoir le sien. La plupart ont une section classique et une section scientifique ; tous ont comme annexe une école supérieure de jeunes filles.

En ces temps d'économies forcées on a proposé la suppression d'un certain nombre d'établissements secondaires peu fréquentés. Mais aucune commune n'a consenti à fermer son collège. On tient à ces modestes foyers de lumières et, pour les maintenir, on n'a pas reculé devant de gros sacrifices. C'est un symptôme heureux.

Cependant, comme les dépenses faites par tel collège ne sont décidément pas en rapport avec le nombre des élèves, il faudra bien se résoudre, ou bien à la fusion de deux collèges peu éloignés l'un de l'autre ou reliés par de faciles moyens de communication, ou bien à une diminution du nombre des maîtres. Déjà depuis 1922, 18 postes de maîtres ou de maîtresses ont été supprimés dans nos collèges communaux.

Une fusion, particulièrement heureuse, est celle qui s'est réalisée à Lausanne dans le domaine de l'art. Nous avons une Ecole

de dessin et d'art appliqué, institution privée, subventionnée par la Confédération et le Canton, et une Ecole officielle de dessin et d'art décoratif entretenue par l'Etat de Vaud. L'automne dernier ces deux établissements ont été placés sous une seule direction pour le plus grand profit de l'une et de l'autre parties. L'*Ecole d'art* de Lausanne donne maintenant des cours professionnels pour typographes, brodeuses, etc., des cours libres pour amateurs, des cours réguliers pour les jeunes gens qui se sentent poussés vers une carrière artistique ou qui se préparent au brevet pour l'enseignement du dessin dans le canton de Vaud.

Au 31 décembre 1924, trois mois après sa réorganisation, l'Ecole cantonale de dessin et d'art appliqué comptait déjà 112 élèves.

Si la culture physique fait des progrès dans nos écoles, l'honneur en revient pour une bonne part à l'*Association vaudoise des Maîtres de gymnastique*. Celle-ci s'est réunie le 3 octobre à Yverdon. Après avoir vu quelques démonstrations pratiques et assisté à trois leçons-types, l'assemblée entendit M. Reisser, secrétaire au Département de l'Instruction publique, énumérer les bases scientifiques d'une bonne éducation physique et les conditions hygiéniques des exercices de gymnastique. M. Cuendet, médecin à Yverdon, a démontré la nécessité d'un enseignement régulier et journalier de la gymnastique : les milieux campagnards en ont encore plus besoin que les milieux urbains. Chaque demi-journée d'école devrait se terminer par quelques exercices. Espérons que les excellentes choses vues et entendues au cours de cette journée contribueront à répandre parmi nos maîtres et nos maîtresses le souci de la santé de leurs élèves. Un grand nombre déjà font faire régulièrement des exercices respiratoires et pratiquent la leçon quotidienne de 20 minutes en plein air ou dans la halle de gymnastique. Nous avons aussi, surtout dans la région de La Côte, grâce à l'initiative et à l'appui de M. le Dr Franken, quelques *écoles au soleil* qui se terminent par des exercices physiques et une douche froide. Les autorités et les parents, d'abord sceptiques ou inquiets, sont maintenant pleinement convaincus de l'excellence de ce retour à la nature.

UNIVERSITÉ. — Le nombre des étudiants des diverses facultés tend à revenir aux proportions d'avant-guerre. Il était de 792 au dernier semestre d'été. Les Cours de vacances de 1925 ont atteint le chiffre réjouissant de 350 participants.

Le Comité des Cours d'extension universitaires a organisé 47 conférences dans le canton dont 6 à Lausanne.

La bibliothèque de la faculté de droit s'est enrichie d'une dizaine de mille volumes hérités du professeur Wilfredo Pareto ; la biblio-

thèque de l'École des sciences sociales a reçu en don la riche collection de livres de philosophie, de sociologie et de pédagogie de feu le professeur Millioud.

L'Université et le pays ont fait une perte irréparable par la mort, à 58 ans, de *Maurice Millioud*.

Le grand public connaissait le philosophe aux larges horizons, le publiciste ardent, l'orateur à la parole si aisée, l'écrivain au style si étincelant ; beaucoup ignoraient le pédagogue. Et pourtant, M. Millioud s'était senti, de bonne heure, attiré par l'enseignement. Il fut professeur d'histoire biblique au Collège scientifique où, sans faire fi des récits de l'Ancien et du Nouveau Testament, il élaborait un programme nouveau de leçons de morale pratique (voir sa brochure *La morale et l'école* et un article de la *Revue internationale de l'enseignement* de 1902). M. Millioud enseigna aussi la psychologie et la logique dans nos deux gymnases cantonaux et au gymnase communal des jeunes filles. Il eut ainsi l'occasion de voir de près notre enseignement secondaire. Aussi put-il s'exprimer en connaissance de cause quand il publia son rapport à la Société des Maîtres secondaires : *La réforme de l'enseignement secondaire dans le canton de Vaud* (1 vol. de 200 pages in-12). C'est un vrai traité de pédagogie : M. Millioud y aborde successivement les questions d'organisation, de programme, de méthode, de discipline, avec une richesse et une sûreté d'information, une clarté d'exposition, un respect du passé associé à une nette vision des besoins nouveaux, vraiment exceptionnels. Nous ne pouvons analyser ici cette étude. Relevons seulement le fait que M. Millioud y réclamait déjà une meilleure formation pédagogique du personnel enseignant secondaire par le moyen d'une école de pédagogie annexée à l'une des facultés universitaires. Millioud attendit quinze ans ; mais en 1917 il parvint à rattacher à l'École des sciences sociales, dont la direction venait de lui être confiée, une section des sciences pédagogiques avec trois professeurs. Millioud se réserva l'histoire des doctrines de l'éducation et ses cours sur l'éducation en Grèce, sur l'art oratoire de Quintilien, etc., furent suivis avec autant d'intérêt que ses leçons de philosophie et de sociologie.

Millioud ne se préoccupait pas seulement de l'enseignement secondaire et supérieur. Il comprenait la nature et la mission de l'école primaire. Loin de la considérer de haut, il se penchait sur elle avec affection. Quand, en 1899, F. Guex prit la rédaction de *l'Éducateur*, Millioud fut l'un de ses premiers collaborateurs. Quand se tint à Lausanne, en 1914, le congrès de la Société pédagogique romande, Millioud ouvrit la série des conférences par un lumineux exposé sur *les problèmes actuels de l'enseignement pri-*

maire. Quand l'Etat de Vaud fit donner des cours aux instituteurs qui se préparaient au brevet primaire supérieur, M. Millioud les enthousiasma par ses leçons sur la *Culture* et sur l'*Orientation de l'enseignement*.

Je ne saurais rappeler les multiples occasions où l'on a senti l'ardente sympathie de M. Millioud pour le corps enseignant primaire. Les quelques faits mentionnés ci-dessus me paraissent suffire pour montrer que la noble personnalité qui vient de disparaître était un trait d'union précieux entre nos trois ordres d'enseignement. Dans nos écoles de villages, comme dans nos collèges et notre Université, on lui gardera un reconnaissant et affectueux souvenir.

Neuchâtel.

Le 19 janvier 1925 est décédé à Genève, où il s'était retiré en 1922, M. *Edouard Quartier-la-Tente*, chef du Département de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel de 1898 à 1922.

C'est, croyons-nous, notre devoir de rappeler au commencement de cette chronique le souvenir d'un homme qui a consacré, pendant un quart de siècle, le meilleur de son activité aux écoles neuchâteloises, et qui, par sa collaboration effective fut un fidèle ami de l'*Annuaire*.

Né à la Havane le 17 décembre 1855, d'un père neuchâtelois et d'une mère américaine, Ed. Quartier-la-Tente n'avait que trois ans lorsqu'il perdit son père. Rapatrié aux Brenets, sa commune d'origine, il fut élevé par son grand-père jusqu'à l'âge de sept ans. A la mort de ce dernier, il est placé par Neuchâtel, sa seconde commune, à la Maison des orphelins.

Remarqué par ses dispositions aux études, il peut heureusement les poursuivre. Licencié en théologie en 1878, il est successivement pasteur à La Côte-aux-fées, à Travers et à Saint-Blaise. En 1898, il est appelé au poste de Directeur des écoles secondaires et classiques de la ville de Neuchâtel, et, deux ans après, il est Conseiller d'Etat et prend la direction du Département de l'Instruction publique.

Frappé de la dispersion de toutes les dispositions législatives relatives aux divers enseignements, il conçoit en 1900 déjà le projet d'un « Code scolaire » embrassant l'ensemble de l'enseignement de l'école enfantine à l'Université. Ce vaste projet, inspiré d'un bel idéal, touche à trop d'intérêts particuliers et régionaux, il ne trouve pas grâce devant le vote populaire. Affecté, mais non découragé, le Chef du Département reprit en détail, dans des lois séparées, les réformes dont il avait conçu le plan général.